

ALLIANCE OUVRIÈRE ET PAYSANNE

Membre de l'Association des Travailleurs et des Peuples de la Caraïbe (ATPC)
et de l'Entente Internationale des Travailleurs et des Peuples (EIT)

JEUDI 20 JUIN 18H MAISON DES SYNDICATS RÉUNION PUBLIQUE SUR LA SITUATION EN ALGÉRIE AVEC LA PARTICIPATION DE 7 ORGANISATIONS

Cette réunion publique a lieu dans le cadre d'une
JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LA LIBÉRATION DE LOUISA HANOUNE
secrétaire générale du Parti des Travailleurs d'Algérie
coordonnatrice de l'Entente Internationale des Travailleurs et des Peuples

Elle est consécutive à une rencontre tenue le vendredi 31 mai à la maison des syndicats
qui a débouché sur la déclaration ci-dessous de 7 organisations,
faxée le mardi 4 juin au gouvernement algérien.

Déclaration

d'Alliance Ouvrière et Paysanne, du Cercle Frantz FANON, du Conseil National des Comités Populaires,
de Ichs Péyi-a Doubout, du Mouvement des Démocrates et Écologistes pour une Martinique Souveraine,
du Pati Kominis Pou Lendepandans Ek Sosyalizm, de l'Union des Syndicats Autonomes de Martinique

Libération immédiate de la Secrétaire générale du Parti des Travailleurs Algériens Louisa HANOUNE et de tous les détenus politiques et d'opinion en Algérie!

Informées de la vague d'arrestations arbitraires de militants qui sévit actuellement en Algérie,
patrie d'adoption de notre compatriote Frantz FANON chère au cœur de nombreux martiniquais,

Informées du décès en prison du militant des droits de l'homme le docteur Fekhar Kamel Eddine,
dans l'unité carcérale de l'hôpital de Blida après 50 jours de grève de la faim,

Informées du placement sous mandat de dépôt et de l'incarcération de Louisa HANOUNE,
Secrétaire générale du Parti des travailleurs d'Algérie, par le tribunal militaire de Blida, le 9 mai alors
qu'elle s'était rendue à une simple convocation d'un juge d'instruction pour être entendue comme témoin,

Informées que les chefs d'accusation retenus contre elle : « *complot pour changer le régime, selon
l'article 77 du code pénal* » et « *complot ayant pour but de porter atteinte à l'autorité du commandement
d'une formation militaire (article 284 du code de justice militaire)* » peuvent entraîner une peine de 5 à 10
ans de réclusion criminelle et jusqu'à la peine capitale!

Informées que malgré des milliers de prises de position d'Algérie et du monde entier pour sa
libération immédiate Louisa HANOUNE est toujours en détention,

Nos organisations

**Considèrent que ces mesures répressives visent à briser le mouvement révolutionnaire des
millions d'Algériens mobilisés depuis le 22 février,**

**Considèrent qu'à l'heure d'une montée partout de l'extrême droite, elles représentent un
exemple menaçant pour les travailleurs et les peuples du monde entier en lutte pour leurs droits
sociaux et démocratiques.**

**Demandent la libération immédiate de Louisa HANOUNE et de tous les prisonniers
politiques et d'opinion en Algérie**

**Proposent à toutes les organisations ouvrières et démocratiques de Martinique de s'associer à
cette campagne.**

Pour AOP	Jacqueline PETITOT
Pour le Cercle Frantz FANON	Victor PERMAL
Pour le CNCP	Robert SAE
Pour Ichs Péyi-a Doubout	José ROSEDEL
Pour le MODEMAS	Garcin MALSA
Pour le PKLS	Jean Pierre ETILE
Pour l'USAM	Manuel GALAP

Prises de position à adresser au fax du gouvernement Algérien 00-213 21 71 79 27.

Maison des syndicats ce 31 mai 2019